



VILLE DU NEUBOURG - EURE Conseil Municipal Séance du 27 février 2017

Le vingt-sept février deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	27 février 2017
Date de convocation :	21 février 2017
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	27

Présents :

Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, maire adjoints, M. Francis DAVOUST, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU, M. Claude PASQUIER, Mme Christel BERNARD, M. Benjamin MAUGY, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Secrétaires de séance : Mme Anita LE MERRER et Mme Evelyne CADIOU.

➤ ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

- Admission en non valeurs pour un montant total de 33,35 € sur l'exercice 2016
- Vote du budget primitif Lotissement de la Gare – Exercice 2017
- Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 1.010.191 € pour le budget « Lotissement de la Gare »
- Délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 632.222 € pour le budget « Lotissement de la Gare »
- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2017
- Attribution d'une avance sur la subvention 2017 pour le centre de loisirs

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 13 février 2017

- Participation des communes pour les TAP, année scolaire 2016-2017
- Barème de participation des familles pour la classe de mer 2017 « sport du vent » de l'école Jean Moulin
- Tarifs pour la pièce de théâtre « j'y suis, j'y reste » du 11 mai 2017

URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES

Compte-rendu de la commission du 20 février 2017

- Approbation du CRAC 2015 et reprise de la ZAC de la Gare par la commune (avec avis des Domaines)
- Cession gratuite à la commune des espaces communs de la ZAC de la gare

- Cession au Logement Familial de l'Eure (LFE) des parcelles AM 441, 442, 443, 452
- Cession à France Europe Immobilier (FEI) des parcelles AM 270 et 273
- Cession de la parcelle AM 400
- Acquisition de la parcelle AK 207

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

Compte-rendu de la commission du 8 février 2017

- Convention de participation financière avec le SIEGE : Travaux 2017, rue de Vitot
- Convention avec Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications – rue de Vitot

TRAVAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 8 février 2017

AFFAIRES SOCIALES

- Transport à la demande
- Tarifs pour la sortie « Veules les Roses » du 18 mai 2017

CCAS

Conseil d'administration du 27 février 2017

COMMUNICATION-ANIMATIONS

Compte-rendu de la commission du 21 février 2017

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe au 1er juin 2017

AFFAIRES DIVERSES

- Répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg
- Election de 3 conseillers communautaires supplémentaires
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Le Maire explique que le conseil municipal, initialement programmé au mardi 28, a finalement lieu ce lundi 27 à cause de l'élection des conseillers communautaires. Elle indique qu'elle revient de Caen où, avec M. Francis DAVOUST et Mme Isabelle VAUQUELIN, elle a assisté à la présentation du Tour de Normandie, dont Le Neubourg sera ville-départ le jeudi 23 mars prochain.

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2017

Pas d'observation.

➤ FINANCES

→ **Admission en non valeurs pour un montant total de 33,35 € sur l'exercice 2016**

M. Arnaud CHEUX explique que cette somme de 33,35€ correspond à des créances irrécouvrables d'impayés de restauration scolaire ou de garderie.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-015 : ADMISSION EN NON VALEURS POUR UN MONTANT TOTAL DE 33,35 € SUR L'EXERCICE 2016

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, R2342-4 et D2343-3 ;
VU la demande d'admission en non-valeurs présentée par le trésorier principal pour un montant total s'élevant à 33,35€ sur l'exercice 2016 ;

CONSIDÉRANT que la somme ne peut être recouvrée, il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de l'admettre en non-valeurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'admettre en non-valeurs le produit de 33,35€ sur l'exercice 2016.
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Vote du budget primitif « Lotissement de la Gare » – Exercice 2017**

M. Arnaud CHEUX présente le budget de la Gare pour l'année 2017. Il indique que la somme de 1 642 413 € en investissements au compte 35555 correspond à la valeur de reprise des terrains de la ZAC.

Les négociations auprès des organismes bancaires se concluent aujourd'hui par une proposition du Crédit Agricole. Deux emprunts sont proposés et se retrouvent en recettes d'investissement :

- un prêt « classique » d'1 010 191 €

- et un prêt relais de 632 222 €, en attendant les ventes à intervenir avant la fin de l'année. Il s'agit donc d'un emprunt sur du très court terme. Pour les autres terrains, la commune devra développer une stratégie de vente.

Les 157 458 € en fonctionnement correspondent à la subvention d'équilibre versée par la commune. Cette somme se retrouvera en dépenses dans le budget principal de la commune. Il en est de même pour les intérêts arrivés à échéance qui seront alimentés par une subvention exceptionnelle de 10 000 € du budget de la ville.

Mme Christel BERNARD demande à quel taux la ville emprunte. M. Arnaud CHEUX répond que le taux est à 0,59% pour le prêt relais et à 0,74% pour le prêt classique.

M. Edouard DETAILLE demande pourquoi le montant total des dépenses est de 2 274 635 € alors que la ZAC coûte à la commune 1,6 million. M. Arnaud CHEUX et M. Didier ONFRAY expliquent que des lignes budgétaires pour les ventes de terrains et le remboursement du prêt-relais gonflent les flux mais cela ne change pas le bilan. M. Arnaud CHEUX indique que ce sont les 1 642 413 € d'investissements qui sont à retenir et ajoute que sur les 1 600 000 €, 600 000 € sont déjà vendus.

M. Edouard DETAILLE demande comment la commune va s'y prendre pour vendre les terrains. M. Arnaud CHEUX répond que la commune va travailler avec les agences immobilières, mais rappelle que M. Francis DURAND travaille également en direct avec des acheteurs. Ce dernier annonce d'ailleurs que deux terrains sont en cours de vente.

M. Arnaud CHEUX indique que le budget doit être voté pour souscrire les emprunts.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GARE – EXERCICE 2017

VU la délibération DCM-2015-051 du 30/03/2015 créant un budget annexe « Lotissement de la Gare » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Lotissement de la Gare 2017 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N° de libellé	montant		N° de libellé	montant	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000	774	subventions exceptionnelles	10 000
6748	autres subventions exceptionnelles	157 458	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	157 458
71355	variation terrains aménagés	632 222	7015	Ventes de terrains aménagés	632 222
TOTAL		799 680	TOTAL		799 680

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
N° de compte	libellé	montant	N° de compte	libellé	montant
3555	stocks terrains aménagés	1 642 413	1641	emprunts	1 010 191
1641	emprunts (remboursement)	632 222	1641	emprunts relais	632 222
			3555	stocks terrains aménagés	632 222
TOTAL		2 274 635	TOTAL		2 274 635

Adopté à la majorité

2 CONTRE (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean Luc BRASTEL)

→ **Délibération autorisant le recours à un emprunt d'un montant de 1.010.191 € pour le budget « Lotissement de la Gare »**

M. Arnaud CHEUX rappelle que sur 1 642 413 € TTC nécessaires à la reprise des terrains de la ZAC à Eure Habitat, il est proposé de souscrire un prêt-relais pour un montant de 632 222 € qui pourra être remboursé à la vente des terrains sous compromis. Pour la somme restante, soit 1 010 191 €, un autre emprunt est nécessaire. Pour cet emprunt, M. Arnaud CHEUX présente l'offre du CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE. Il s'agit d'un emprunt sur 7 ans, à échéance fixe et taux fixe, avec des amortissements constants, ce qui évitera de payer trop d'intérêts.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-017 : RECOURS A UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 010 191 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE POUR LE BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »

Délibération fixant les conditions du Concours et autorisant la signature du Concours

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale du Crédit Agricole Seine-Normandie en date du 10 Février 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le recours d'un emprunt dans les conditions suivantes :

Souscription d'un Prêt

- Objet : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2017 de notre collectivité
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine / Domiciliaire Crédit Agricole CIB
- Montant : 1 010 191 EUR
- Date de Mise à Disposition des Fonds : 31 Mars 2017
- Date de Remboursement Final : 31 Mars 2024
- Amortissement du Concours : Trimestriel Linéaire
- Taux d'Intérêts : Taux Fixe (base exact/360)
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 795 Euros
- Remboursement anticipé définitif autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant
 - éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché
 - le paiement d'une indemnité forfaitaire correspondant à 1 mois d'intérêts sur le capital remboursé avec un minimum de égale à 1% du capital remboursé
- Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (Taux en Cours – 90% de la moyenne des EONIA)

Mise en place

- Le Taux Fixe sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 0.74% (exact/360).
- Les conditions financières et l'engagement de la collectivité à signer la convention de Prêt avec le Prêteur, seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Le Maire signera la convention de Prêt susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil municipal.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean Luc BRASTEL)

→ **Délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 632.222 € pour le budget « Lotissement de la Gare »**

M. Arnaud CHEUX explique qu'il s'agit d'un prêt sur 2 ans maximum, avec un taux d'intérêt et des amortissements fixes. La date de remboursement pourrait intervenir au 31 décembre 2017, si, comme prévu, les terrains sous compromis sont vendus en 2017.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-018 : REALISATION D'UN PRET-RELAIS D'UN MONTANT DE 632 222 € POUR LE BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE » AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE EN ATTENTE DES VENTES DE TERRAINS DANS LE QUARTIER DE LA GARE

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale du Crédit Agricole Seine-Normandie en date du 10 Février 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie Seine un prêt relais d'un montant de 632 222 € à taux fixe, remboursable par anticipation sans pénalités :

- Durée : 2 ans
- Taux d'intérêt : 0.59 %
- Type d'amortissement : Amortissement constant avec échéance fixe, taux fixe
- Frais de dossier : 395 €

- confère à Madame le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean Luc BRASTEL)

→ **Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2017**

M. Arnaud CHEUX rappelle qu'il est nécessaire de délibérer pour autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Il rappelle que ces sommes seront reprises dans le budget qui sera présenté le mois prochain. Il explique que ne connaissant pas encore les dotations et l'état de la fiscalité, il est préférable d'attendre pour voter le budget. Il espère avoir ces éléments pour le conseil du 27 mars.

Mme Christel BERNARD rappelle que des dépenses d'investissement ont déjà été votées le mois dernier. Elle se demande pourquoi tout n'a pas été voté en même temps. M. Arnaud CHEUX répond qu'une délibération est obligatoire pour chaque dépense d'investissement. Les sommes exactes présentées ce jour n'étaient pas connues le mois dernier.

M. Arnaud CHEUX précise les dépenses :

- la couverture partielle du boudrome (situation n°2), et travaux de terrassement,
- les bornes rue Octave Bonnel,
- les systèmes d'alarme dans les écoles,
- une armoire et une table pour l'école Dupont de l'Eure, un adoucisseur à l'école Françoise Dolto,
- un pont traverse, une presse hydraulique,
- 50 barrières, 1 berce et une remorque.
- le matériel d'éclairage pour le cinéma et le boudrome,
- des relevés topographiques et bornages,
- une vitrine pour l'affichage de plans au cimetière,
- une nappe chauffante pour les serres municipales.

M. Arnaud CHEUX indique que les dépenses d'investissement seront comprises entre 1,7 et 2 millions d'euros. Ce sont 10% de cette somme qui sont dépensées sur les deux premiers mois de l'année, ce qui n'est pas illogique.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-019 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) qui précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

VU la délibération n° DCM-2017-005 du Conseil Municipal du 30 janvier 2017 autorisant l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2017 ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera soumis au vote du Conseil Municipal fin mars et afin de permettre la réalisation et le règlement de travaux ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires

au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement les crédits budgétaires suivants pour les dépenses d'investissement concernées ;

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 1 717 380 € ;

CONSIDÉRANT que la délibération n° DCM-2017-005 du Conseil Municipal du 30 janvier 2017 autorise des dépenses par anticipation pour la section d'investissement 2017 pour un montant de 187 100 € ;

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 242 245 € correspondant à 25% de 1 717 380 € (soit 429 345 €), moins les 187 100 € déjà autorisés ; pour les dépenses suivantes :

- o Bornes escamotables rue Octave BONNEL pour 29 886,00 € au compte 2151-822,
- o Installation d'un système d'alerte pour les écoles pour 20 344,02 € au compte 2188-112,
- o Relevé topographique et bornage des parcelles D365, D366 et D368 pour 1 014,00 € au compte 2031-822,
- o Commande d'une vitrine pour l'affichage (Plan) au cimetière pour 1 353,89 € au compte 2181-026,
- o Commande d'une armoire et d'une table ronde pour l'école Dupont de l'Eure pour 863,72 € au compte 2184-212,
- o Commande d'une nappe chauffante pour les serres municipales pour 1 840,80 € au compte 2181-823,
- o Commande d'un adoucisseur volumétrique électronique pour l'école Dolto pour 1 410,84 € au compte 2158-211,
- o Terrassement pour les fondations concernant la toiture du boulodrome pour 1 079,23 € au compte 2313-414,
- o Commande d'une presse hydraulique de 30 T pour les services techniques pour 1 410,00 € au compte 2158-020,
- o Commande d'un pont avec traverse de 2,6 T pour l'entretien des véhicules communaux pour 9 888,00 € au compte 2158-020,
- o Couverture partielle du boulodrome pour 87 480,00 € (Situation n° 2) au compte 2135-414,
- o Matériel pour l'éclairage du boulodrome couvert pour 7 005,60 € au compte 21534-414,
- o Commande de 50 barrières de ville et d'une berce pour 8 252,82 € au compte 21578-822,
- o Matériel pour l'éclairage de la façade du cinéma pour 1 331,09 € au compte 21534-314,
- o Commande de badges pour l'accès sécurisé rue Octave BONNEL pour 4 271,00 € au compte 2158-020,
- o Acquisition d'une remorque pour le transport des barrières pour 2 634,00 € au compte 21571-020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

Chapitre 20		Immobilisations incorporelles	1014,00 €
Compte 2031		Frais d'études	1 014,00 €
Chapitre 21		Immobilisations corporelles	177 974,00 €
Compte 2135		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	87 480,00 €
Compte 2151		Réseaux de voirie	29 886,00 €
Compte 21534		Réseaux d'électrification	8 337,00 €
Compte 21571		Matériel roulant	2 634,00 €
Compte 21578		Autre matériel et outillage de voirie	8 253,00 €
Compte 2158		Autres installations, matériel et outillage techniques	16 980,00 €
Compte 2181		Installations générales, agencements et aménagements divers	3 195,00 €
Compte 2184		Mobilier	864,00 €
Compte 2188		Autres immobilisations corporelles	20 345,00 €
Chapitre 23		Immobilisations en cours	1 080,00 €
Compte 2313		Constructions	1 080,00 €
TOTAL			180 068,00 €

- précise que les dépenses anticipées d'investissement autorisées par la délibération du 30 janvier 2017 et la présente délibération restent inférieures au plafond autorisé.

Adopté à l'unanimité

→ **Attribution d'une avance sur la subvention 2017 pour le centre de loisirs**

M. Arnaud CHEUX indique que l'association du centre de loisirs « Les p'tits loups » sollicite une avance de 40 000 € sur sa subvention 2017.

M. Arnaud CHEUX précise que les subventions seront votées au prochain conseil municipal. Or, après le vote, les délais administratifs retardent le versement aux associations. Pour éviter les tensions sur la trésorerie du centre de loisirs, il est proposé de lui attribuer cette avance de 40 000 € qui sera incluse dans la subvention qui lui sera allouée.

Mme Christel BERNARD confirme qu'il est dur pour les associations d'avoir à attendre début mai pour obtenir leurs subventions.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-020 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2017 POUR L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS « LES P'TITS LOUPS »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que Mme Hélène LEROY, présidente de l'association « Les p'tits loups », ne prend part au vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- accepte le versement d'une avance sur la subvention 2017 d'un montant de 40.000 € à l'association «Les p'tits loups ».
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2017.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à la majorité

1 ABSTENTION (Mme Hélène LEROY)

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 13 février 2017

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, Mme Christel BERNARD, Mme Brigitte LOPEZ, M. Francis DURAND, M. Gilles BARBIER, Mme Anita LE MERRER

Excusées : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS.

Assistait : Mme Laurine DOUBET.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- Le **Rallye la nuit des Lions** a eu lieu le 14 janvier. Après 14 années à la présidence, M. Denisot a passé la main à Enzo Laplacette. La ville a accueilli une petite trentaine de voitures et offert une coupe et un café.

- **Avant-Première Raid Dingue avec D. Boon et A. Pol** : les préventes se sont bien passées ainsi que la venue des acteurs. Toutes les places ont été vendues. Les spectateurs ont été satisfaits.

- Le **Concert de l'Orchestre Symphonique du Campus d'Orsay** a réuni le 22 janvier 55 musiciens, M. Barral et des élèves de l'UP. 196 places ont été vendues (Les recettes sont de 2478 €).

- Le Film « **Le divan de Staline** » a été diffusé le 26 janvier sans la **venue de Fanny Ardant**. Ainsi chaque spectateur sera dédommagé pour cette déconvenue.

- **FCA 2017 :**

89 dessins ont été présentés au concours du Courrier de l'Eure et 12 pass ont été remis aux gagnants.

M. Lambert est intervenu dans les écoles et cela s'est bien passé.

Les séances scolaires ont enregistré 599 entrées soit 30% de moins que l'an dernier (857) ; cette baisse était prévisible au regard du nombre important de scolaires que nous avons eu lors de la période de Noël.

La séance spéciale Tout-petits « La chouette entre veille et sommeil » a comptabilisé 163 spectateurs.

La communication s'est appuyée sur la presse écrite, la radio et France 3.

- La Pièce de théâtre « **Les montagnes russes** » du 28 janvier 2017 a permis de vendre 369 places pour un montant total de 9 979 €.

→ **Les rendez-vous à venir**

- Le **Concert de Musique au cinéma**, le jeudi 16 mars 2017.

- Le **Tour de Normandie le jeudi 23 mars**

- Le Festival « *Des films à voir ou à revoir* » du 1^{er} au 07 mars.

- La **Pièce de théâtre « J'y suis, j'y reste » le jeudi 11 mai**, avec la compagnie Piripi de La Barre en Ouche.

Le prix de cession est de 800 €. La commission propose le prix des places à 10 et 6 €.

- La **Nuit des musées aura lieu le samedi 20 mai de 18 à 22h.**

- La **Fête de la peinture le dimanche 4 juin** : la commission propose le thème du cinéma en raison des 60 ans du cinéma du Neubourg.

- **L'Opéra en plein-air** : il n'y aurait qu'une seule représentation « Les Noces de Figaro » de Mozart, le samedi 24 juin 2017.

- La pièce de **Théâtre Les Baladins de Gauville aura lieu le samedi 02 décembre** au lycée agricole et les bénéfices pourront être reversés dans le cadre du Téléthon 2017.

→ **AG du Comice agricole du Neubourg** du 31 janvier. Sous la présidence de J. Lelarge, le rapport comptable montre un solde positif de 910,41 €. Le prochain comice aura lieu le dimanche 2 avril.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **CA du collège du 03 février 2017**

Me Prissette a présenté l'effectif prévisionnel de la rentrée 2017. Soit 910 élèves, avec 8 classes de la 6^{ème} à la 4^{ème} et 7 classes de 3^{ème}. Les effectifs moyens seraient de 24-25 pour les 6^{èmes}, 27-28 pour les

5^{èmes} et les 4^{èmes}, 29-30 pour les 3^{èmes} (peut-être une classe supplémentaire en 3^{ème} avec les arrivées actuelles d'élèves en 4^{ème}).

Les épreuves du DNB auront lieu les jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017 (pas de cours pour les autres classes).

→ **Rentrée 2017** : Mise à l'étude d'une **fermeture d'une classe en maternelle**. Actuellement, nous sommes à 21,3 élèves par classe et après fermeture nous serions à 25,6 enfants (bien en dessous du seuil des maternelles). Il nous faudrait les prénoms et noms de plus de 20 enfants supplémentaires en juin (sans départs des PS et MS actuels), pour décider d'un maintien en juin 2017.

Le barème de la participation de la ville a dû être modifié en raison de la baisse du prix global du séjour de **la classe de mer de l'école J.Moulin**.

→ **TAP**

Coût des TAP

Coût 2015-2016 : 114 120 € pour 546 élèves, soit 209 € en moyenne

Coût 2016-2017 :

Personnel extérieur : 60 700,32 €

Transport activités : 6 708,00 €

Rémunération personnel : 47 523,97 €

TOTAL : 114 932,29 € pour 501 élèves,

soit 229 € en moyenne (hors fournitures (1536,40 et électricité gaz),

soit une augmentation de 10% par rapport à 2015-2016.

La participation financière des autres collectivités pourrait ainsi s'élever de 10%

soit en Ecole maternelle 156 € / enfant

et en Ecole élémentaire 116,40 € / enfant.

→ **Actualités sportives**

- AG de l'OMS du 13 janvier.

Les recettes sont de 3 307,74 €, les dépenses de 4 363,26 €, d'où une perte de 1 055,52 €. La caisse au 31/12/2016 est de 4 208,77 €. Les bénévoles sont à la recherche d'idées d'actions collectives.

- Le 30 avril 2017 : Tour de l'Eure Juniors, étape « Le Neubourg - Louviers ».

- Le 21 mai 2017 : lancement de la Carte de la course d'orientation lors de la journée découverte de la Course d'Orientation dans le cadre de l'Association Sportive du Collège Pierre Corneille du Neubourg. Ce moment est ouvert à tous.

- Dimanche 21 mai 2017 : appel à candidatures pour l'accueil des finales des coupes de Normandie Féminines.

→ **Prochaine commission : le lundi 13 mars 2017 à 19h00.**

M. Francis DURAND sort de la salle.

→ **Tarifs pour la pièce de théâtre « j'y suis, j'y reste » du 11 mai 2017**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que la troupe Piripi, une troupe d'amateurs de Beaumesnil, jouera le jeudi 11 mai 2017 au Viking une représentation de « J'y suis...j'y reste ! » une comédie de Raymond Vincy et Jean Valmy, mise en scène par Edith Pouliquen. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les droits d'entrée à 10 € et 6 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-021 : TARIFS POUR LA PIÈCE DE THEATRE « J'Y SUIS, J'Y RESTE » DU 11 MAI 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune proposera une représentation de la pièce de théâtre «J'y suis...j'y reste ! » le jeudi 11 mai 2017 au Viking ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs et que les tarifs de 10 € et 6 € sont proposés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée suivants : 10 € (tarif plein) et 6 € (tarif réduit).

- précise que le tarif dit réduit peut s'appliquer, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et titulaires d'une carte « handicap ».

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

M. Francis DURAND regagne la salle.

→ **Barème de participation des familles pour la classe de mer 2017 « sport du vent » de l'école Jean Moulin**

Mme Isabelle VAUQUELIN explique que le prix du séjour pour la classe de mer de l'école Jean Moulin a diminué, ce qui, par enfant, revient à un coût du séjour à 585 € (au lieu de 597 €).

Mme Isabelle VAUQUELIN précise qu'environ 70 enfants vont partir.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-022 : BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA CLASSE DE MER 2017 « SPORT DU VENT » DE L'ECOLE JEAN MOULIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'école élémentaire Jean Moulin projette de faire partir 3 classes du 5 au 11 mai 2017 en « classe de mer » à Gouville sur Mer dans la Manche ;

CONSIDÉRANT que la Ville a la volonté de favoriser le départ du plus grand nombre d'enfants ;

RAPPELANT que le quotient familial correspond au revenu imposable disponible divisé par le nombre de personnes à charge au foyer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer la participation des familles selon le barème suivant :

Quotient Familial annuel	Quotient Familial Mensuel	Taux de participation	Participation demandée aux familles	Participation de la Commune
< à 1 742 €	< à 145 €	16 %	93,60 €	491,40 €
1 742 à 3 485 €	145 à 290 €	22 %	128,70 €	456,30 €
3 485 à 5 228 €	290 à 436 €	30 %	175,50 €	409,50 €
5 228 à 6 970 €	436 à 581 €	40 %	234,00 €	351,00 €
6 970 à 8 712 €	581 à 726 €	52 %	304,20 €	280,80 €
8 712 à 10 455 €	726 à 871 €	63 %	368,55 €	216,45 €
> à 10 455 €	> à 871 €	73 %	427,05 €	157,95 €
Extérieur	Extérieur	100 %	585,00 €	0

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Participation des communes pour les TAP, année scolaire 2016-2017**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que les communes ayant des enfants scolarisés dans les écoles du Neubourg participent aux frais de scolarisation mais contribuent aussi financièrement aux TAP.

Elle précise qu'en plus du ROVISTEP et de la commune de Crestot, Le Tremblay-Omonville participe aussi depuis l'an dernier.

Elle explique que pour l'année scolaire 2016/2017, le coût des TAP est de 114 932,29 € pour 501 élèves, soit 229 € en moyenne, contre 114 120 € pour 546 élèves en 2015/2016, soit 209 € en moyenne.

Elle ajoute que le coût demandé aux communes tient compte des aides perçues par Le Neubourg de la part de l'Etat (50 € par élève présent ou non aux TAP), et de la CAF (56,16 € par élève présent).

Rappels des participations financières demandées aux autres collectivités

2014-2015 : Ecole maternelle 219 € / enfant

Ecole élémentaire 133 € / enfant.

2015-2016 : Ecole maternelle 141,84 € / enfant

Ecole élémentaire 105,84 € / enfant.

Proposition pour l'année scolaire 2016-2017 :

2016-2017 : Ecole maternelle 156 € / enfant

Ecole élémentaire 116,40 € / enfant

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-023 : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES TAP - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) implique un coût supplémentaire important pour la commune ; que malgré une aide de l'Etat et des subventions sollicitées auprès de la CAF, le reste à charge pour la commune du Neubourg s'élève à 156,00 € pour un enfant d'école maternelle et à 116,40 € pour un enfant d'école élémentaire ;

CONSIDÉRANT que les TAP sont gratuits pour les familles ;

CONSIDÉRANT que des enfants habitant hors communes sont scolarisés dans les écoles du Neubourg ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de demander une participation financière pour l'organisation des TAP, aux collectivités ayant des enfants

scolarisés dans les écoles du Neubourg à hauteur de 156,00 € pour un enfant d'école maternelle et à 116,40 € pour un enfant d'école élémentaire, pour leurs enfants inscrits dans les écoles du Neubourg pour l'année scolaire 2016/2017.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Mme Isabelle VAUQUELIN apporte plusieurs informations concernant le sport, la culture et l'enseignement :

- Le Neubourg accueillera la finale des coupes de Normandie féminines de football le 21 mai.

- Mme Hélène LEROY fait tout son possible pour avoir un maximum de logements dans les nouvelles constructions et pour pouvoir y accueillir des familles avec de jeunes enfants, pour les écoles.

- Le Festival "des films à voir et à revoir" est décalé d'une semaine à cause de problèmes de programmation.

- Les noces de Figaro des Opéras en Plein Air seront peut-être jouées sur 2 jours. En attente de plus d'informations et de confirmation.

➤ COMMISSION URBANISME ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 20 février 2017

Présents : Mme Christel BERNARD, M. Francis DURAND, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Edouard DETAILLE, M. Gilles BARBIER, Mme Isabel COUDRAY, Mme Anita LE MERRER.

URBANISME

→ Informations

- Plan de déclaration préalable de la parcelle AN 102.

Le nouveau collège occupera une surface de 17 612 m², l'IME une surface de 10 671 m². A cela s'ajoute la surface de la gare routière, en bordure de la rue Roger Meulin, qui correspondra au début des travaux à une plateforme de vie. Enfin, une surface supplémentaire entre le nouveau collège et la parcelle d'agroforesterie sera occupée pendant les travaux.

L'architecte en charge de l'IME a envoyé à la commune un plan de masse du projet, le 15 février 2017. A noter qu'une entrée-sortie de l'IME se situera sur la rue Jean de La Fontaine et une entrée sur la rue Roger Meulin.

- Vente de deux parcelles ZAC de la Gare : AM 432 et 433

Huit professionnels de santé, cinq orthophonistes, deux sages-femmes et un ostéopathe souhaitent acheter ces deux parcelles. C'est un projet qui a fait l'objet de plusieurs recherches de terrains et ces deux parcelles, d'une surface totale de 1 105 m² correspondent aux besoins de ces professionnels de santé. Le prix de vente proposé est de 70 €/m², ce qui correspond au prix d'achat des 22 000 m² constructibles de la ZAC.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette cession.

- Agrandissement Parking de la rue Bioche

La commune a exercé son droit de préemption sur une parcelle de 752 m², en bordure du parking de la rue Bioche, pour l'agrandir. Une parcelle de 707 m², contigüe à cette parcelle a été proposée à la commune. Cet achat permettrait d'agrandir véritablement ce parking de la rue Bioche et pourrait donner accès à d'autres places privées supplémentaires de parking. L'aménagement de cet ensemble permettra de réaliser par la suite le revêtement de la rue.

Le prix de cession a été négocié à 70 000 €.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cet achat.

→ DIA

- DIA 27 428 17 0004 : cession d'un fonds de commerce, 36 – 38 rue du Général de Gaulle magasin « Libertine ».

- DIA 27 428 17 0005 : cession d'une propriété bâtie, 25 square du 8 mai 1945, parcelle AR 133.

- DIA 27 428 17 0006 : cession d'un fonds de commerce, 10 rue du Général de Gaulle, parcelles AT 66 et 61, « auto-école Lecouteux ».

- DIA 27 428 17 0007 : cession d'une propriété bâtie, 17 rue du Prieuré, parcelles AC 82 et 83.

- DIA 27 428 17 0008 : cession d'un terrain à bâtir, 22 rue des 40 acres, lot 11, parcelles D 345 et 361 de 805 m².

- DIA 27 428 17 0009 : cession d'une propriété bâtie, 14 ter route de Saint Colombe, parcelle AR 61 de 788 m².
- DIA 27 428 17 0010 : cession d'une propriété bâtie, 10 rue des remparts, parcelle AV 48 de 769 m².

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 27 428 17 N 0001 : réfection d'une façade commerciale et mise en place d'un bandeau d'enseigne, 20 rue Octave Bonnel, parcelle AL 271,
- DP 27 428 17 N 0002: rénovation d'une toiture, isolation d'un pignon (clin écorce), isolation sur maison d'habitation, 1 rue du Général de Gaulle, parcelle AM 192.
- DP 27 428 17 N 0003: modification et création de deux ouvertures (baies vitrées en alu blanc), modification de porte en fenêtre en alu blanc pour une surface habitable conservée de 83 m², 10 place Aristide Briand, parcelle AK 30.
- DP 27 428 17 N 0004 : repeindre les poutres de la façade en couleur bois, changer l'enseigne qui serait en bleu et marron avec l'inscription « On cherche encore »; repeindre la porte d'entrée et les pots de fleurs en bleu, avenue de la Libération.
- DP 27 428 17 N 0005: réfection de toiture, ravalement, ouverture d'une vitrine, 52 rue de la République, parcelle AK 86 de 428 m².
- DP 27 428 17 N 0006 : construction d'une pergola, 14 route de Crosville, parcelle AM 123 de 835 m².
- DP 27 428 17 N 0007 : construction d'un abri de jardin, 14 route de Crosville, parcelle AM 123 de 835 m².
- DP 27 428 17 N 0008 : isolation par l'extérieur, réfection de la toiture, changement de la moitié des fenêtres (-> PVC blanc), 3 route de Nassandres, parcelle AV 25 de 912 m².
- DP 27 428 17 N 0009 : Ravalement des 2 façades sur rue par projection d'enduit « ton pierre » sur les tableaux en conservant les piliers et soubassement en briques apparentes et élévation des murs devant la porte fenêtre du 1^{er} étage et la partie vitrée de couleur sur RDC condamnées depuis de nombreuses années, 1 rue Chambellan, parcelle AM 94 de 337.
- DP 27 428 17 N 0010 : pose de 16 panneaux photovoltaïques monocristallins (noir mat), 24 rue du Haut Phare, parcelle AN 63 de 624 m².
- DP 27 428 17 N 0011 : changement d'un portail (RAL 7010) et d'un mur à côté (agglos et enduit ton pierre (RAL 9001)), 3 D route de Nassandres, parcelle AW 118 de 1034 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable. Ils regrettent que certains travaux (N0004 et N 0006) soient commencés, voire terminés avant le passage en commission. Un dépôt de dossier n'est pas synonyme d'avis favorable.

→ **Permis de construire**

- PC 27 428 17 N 0001

La commission est consultée pour savoir si elle accepte un projet avec un toit à quatre pans, alors que le règlement de la zone UC précise que la règle générale est le toit à deux pentes.

Au vu de la taille de parcelle, de l'éloignement de la rue et des maisons existantes dans ce quartier, les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.

- PC 27 428 17 N 0002 : construction d'une maison d'habitation, 22 rue des 40 acres, lot 11, parcelles D 345 et 361 de 805 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce projet.

- PC 27 428 17 N 0003 : construction d'un garage (10,4 m par 7 m), 13 rue de Vitot, parcelle AB 167 de 2236 m².

Les membres de la commission souhaitent avoir des informations supplémentaires. En effet le projet indique quatre fenêtres, une sur chaque pignon et deux à l'arrière. Ces fenêtres n'apparaissent pas sur les plans fournis.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **le lundi 20 mars 2017 à 18h30.**

→ **Approbation du CRAC 2015 et reprise de la ZAC de la Gare par la commune (avec avis des Domaines)**

M. Francis DURAND indique au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour valider la reprise de la ZAC de la Gare. Il explique qu'il est indispensable d'avoir obtenu l'avis des Domaines avant de pouvoir délibérer sur les cessions. Mais cet avis n'est valable qu'un an ; or, la commune possédait un avis datant de novembre 2015.

Il est demandé au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération mentionnant le nouvel avis en date

du 6 janvier 2017.

Cette nouvelle délibération permet également de rectifier le montant précis qui est de 1.642.412,07€, et non 1 642 412 € TTC comme mentionné dans la première délibération.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-024 : APPROBATION DU CRAC 2015 ET REPRISE DE LA ZAC DE LA GARE PAR LA COMMUNE (AVEC AVIS DES DOMAINES)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2016-103 du 12 décembre 2016 approuvant le CRAC 2015 d'Eure Habitat et la reprise de la ZAC par la commune ;

VU l'avis des Domaines en date du 6 janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité (CRAC) de l'opération de la ZAC de la Gare, arrêté au 31/12/2015, présenté par Eure Habitat.

- fixe le montant de la reprise de la ZAC de la Gare à 1 799 897,07 € répartis comme suit :

. Vente des parcelles : 1 642 412,07 € TTC

. Participation de la commune à l'équilibre pour l'année 2016 : 157 458 €.

- autorise Madame le Maire, ou un adjoint ayant délégation, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, dont l'acte de cession de Eure Habitat à la commune des parcelles restant à vendre.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Jean Luc BRASTEL)
et 1 ABSTENTION (Mme Christel BERNARD)

→ Cession gratuite à la commune des espaces communs de la ZAC de la gare

M. Francis DURAND précise que ces espaces dits communs correspondent aux rues, au jardin public, à la Voie Verte entre la rue Pierre-Mendès-France et le rond-point des drapeaux, ainsi que le terrain à l'angle de la rue de Verdun et la voie Verte, ce qui représente 28 061 m². Il s'agit précisément des parcelles AM 265, AM 266, AM 279, AM 280, AM, 281, AM 282, AM 285, AM 290, AM 331, AM 363, AM 397, AM 444, AM 445, AM 446, AM 447, AM 453.

Il ajoute qu'après hésitation entre la cession gratuite ou à l'euro symbolique, c'est bien pour une cession gratuite qu'il est proposé de délibérer, conformément aux dispositions prévues dans le traité d'origine signé en 1999.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-025 : CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DE LA ZAC DE LA GARE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2016-103 du 12 décembre 2016 approuvant le CRAC 2015 d'Eure Habitat et la reprise de la ZAC par la commune ;

CONSIDÉRANT le traité de concession de 1999 et le cahier des charges prévoyaient la reprise des voiries de la ZAC, dans le cadre d'une cession gratuite ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la reprise à titre gratuit des parcelles AM 265, AM 266, AM 279, AM 280, AM, 281, AM 282, AM 285, AM 290, AM 331, AM 363, AM 397, AM 444, AM 445, AM 446, AM 447, AM 453 pour une superficie totale de 28 061 m².

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction des actes.

- autorise Madame le Maire, ou un adjoint ayant délégation, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

M. Francis DURAND indique que les délibérations sur les cessions des terrains au LFE d'une part, et à FEI d'autre part sont reportées, le service des Domaines n'ayant pas rendu son avis.

→ Cession de la parcelle AM 400

M. Francis DURAND explique que cette parcelle était sous promesse de vente entre les acquéreurs et Eure Habitat. La commune assure donc la continuité de cette transaction, au prix de vente prévu, à savoir 46 600 € TTC. Cette somme fait partie des 632 222 € du prêt relais.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-026 : CESSION DE LA PARCELLE AM 400

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'estimation réalisée par France Domaine en date du 27 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle AM 400 est sous compromis de vente ;

CONSIDÉRANT que la commune est tenue de reprendre les engagements de Eure Habitat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise la vente au prix de 46 600 € TTC à Monsieur Christophe LEMAZURIER et Madame Séverine DELOZIER de la parcelle AM 400 d'une superficie de 409 m² sis 22 rue de Honfleur.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

→ **Acquisition de la parcelle AK 207**

M. Francis DURAND rappelle que la commune a acheté une parcelle derrière l'actuel parking de la rue Bioche (côté Bain Douches) en vue d'agrandir ce parking. Aujourd'hui, la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle voisine (AK 207).

M. Francis DURAND indique qu'après négociations, le prix de vente est fixé à 70 000 €. Il précise que ce terrain permettra la concrétisation d'une opération intéressante en centre-ville pour générer du stationnement. Il ajoute que des parcelles voisines seront ainsi accessibles, permettant à leurs propriétaires d'y créer des parkings privés, libérant ainsi des places de stationnement autour de l'église.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-027 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 207

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir la parcelle AK 207 en vue d'agrandir le parking de la rue Bioche et offrir ainsi plus de places de stationnement en centre-ville de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'acquérir la parcelle AK 207 d'une superficie de 707 m² pour le prix de 70 000 €.
- s'engage à inscrire le financement au budget primitif 2017.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction des actes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY

Réunion du 08 février 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Gilles BARBIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Claude PASQUIER.

Excusés : Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

Assistait : M. Frédéric COTÉ.

→ **Travaux SIEGE 2017.**

Il reste un disponible sur l'enveloppe travaux d'un montant de 154 000 €, plus un disponible d'environ 60 000 € à confirmer, en attente du DGD de l'Entreprise Brunet-Bataille, concernant la rue Bioche.

Cela permet de terminer en 2017, les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public de la rue Bioche et de la fin de la rue de Vitot (à proximité de la rue des Bruyères).

Le solde de l'enveloppe non utilisé servira pour les travaux d'enfouissement des réseaux à venir rue Jean de La Fontaine.

→ **Travaux d'assainissement collectif.**

Nous devons réaliser en 2017 les travaux de réseaux d'assainissement collectif rue Jean de La Fontaine en remontant à partir du Champ de foire jusqu'à l'entrée du second collège. Cette partie de réseau publique sera aussi utile pour le branchement du futur IME.

L'extension du réseau collectif d'assainissement au niveau du Bocage sera réalisée à partir de la tête de réseau située route de Quittebeuf. Le réseau sera à deux canalisations : un réseau gravitaire de collecte, et, en sens inverse un réseau de refoulement vers la tête de branchement. Coût estimé 211 000 €, une subvention à hauteur de 80% sera sollicitée à l'Agence Nationale de l'Eau.

Pour ces deux nouvelles opérations d'extension de réseau, un financement par emprunt en complément de la subvention mentionnée ci-dessus est envisagé.

→ **Sécurisation de la rue Octave Bonnel.**

L'Entreprise Brunet-Bataille a reçu la borne. Celle-ci sera installée pour le lundi 13 février.

La rue Octave Bonnel pour sa partie sécurisée, sera en sens unique des rues aux Magnants / Val Séry vers la rue Dupont de l'Eure. Les habitants de la rue devront positionner leurs poubelles à chaque extrémité les jours de ramassage.

La remise des badges aux propriétaires concernés sera réalisée et gérée par la Police Municipale. Une caution sera demandée par badge remis. La commission souhaite qu'il soit remis un seul badge par véhicule.

→ **Marché à bons de commande voirie pour 2017-2019.**

Le marché à bons de commande voirie est arrivé à terme. Il convient de relancer un appel d'offre pour 2017- 2019.

→ **Le second collège.**

Monsieur CÔTÉ a présenté les plans du second collège. Ce nouvel établissement nécessite les infrastructures suivantes :

- réfection de la route du Ressault, de la rue Jean de La Fontaine, et, de la route d'accès de la piscine qui sera mise en sens unique,
- création d'une gare routière pour les bus,
- réalisation d'un parking pour les professeurs, à noter celui-ci restera ouvert et disponible en période de vacances pour du stationnement,
- réalisation d'un accès de sortie d'accélération vers la déviation RD 840,
- création d'un passage souterrain piéton sous la RD840 avec son cheminement piéton à partir du collège.

Le financement de ces travaux est réparti sur la base suivante:

- 30 % pour la Ville du Neubourg
- 30 % pour la Communauté de Communes
- 40 % pour le Conseil Départemental.

A souligner, il n'est pas prévu la pose d'un éclairage public dans le cadre de ce projet de construction.

La Commission demande que ce point soit évoqué pour faire changer d'avis le Conseil Départemental de l'Eure.

Dès l'ouverture du chantier, pour des raisons de sécurité, l'entrée de la rue du Cours Saint Paul (à côté de la piscine) devra être mise en sens unique.

→ **Questions diverses:**

- Monsieur BARBIER signale rue de l'Hôpital une stagnation des eaux pluviales de ruissellement près de l'entrée ambulances, en cas de fortes pluies. Il convient de rechercher la ou les causes afin d'y remédier, par exemple un affaissement de la chaussée.

- Monsieur DELAUNAY signale un problème d'écoulement des eaux pluviales dans la vallée sèche, débordement en cas de fortes pluies, à proximité de la canalisation des eaux qui traverse la pâture.

- Monsieur CÔTÉ informe la Commission que la canalisation des eaux pluviales provenant de la rue du Tour de Ville-Nord et de la rue Bioche, en diamètre de 500, passe sur l'ancien terrain Prévost rue du Tour de ville-Nord, sous la maison qui vient d'être construite.

--> La Commission demande que cette servitude soit notifiée aux acquéreurs de ce terrain.

- Par ailleurs, l'accès voiture à réaliser pour le second terrain avec le bâtiment existant s'avère complexe, en raison de la différence d'altimétrie entre le seuil du bâtiment et la route.

→ **Convention de participation financière avec le SIEGE : Travaux 2017, rue de Vitot**

M. Francis BRONNAZ explique que les travaux concerneront la rue de Vitot, dans sa portion entre la rue des Tilleuls et la rue des Bruyères. Le coût total des travaux est estimé à 81 000 €, dont 23 000 € pour les travaux d'éclairage publics et 58 000 € pour le réseau d'électricité. Le reste à charge pour la commune s'élève à 13 500 € pour l'investissement, auxquels s'ajouteront 9 333,33 € de dépenses de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-028 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SIEGE : TRAVAUX 2017, RUE DE VITOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée ;

CONSIDÉRANT que la participation communale pour des travaux rue de Vitot s'élève à 13 500 € en section d'investissement et à 9 333,33 € en section de fonctionnement, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunication ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer avec le SIEGE la convention de participation financière pour lesdits travaux rue de Vitot.
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (Eclairage Public et Distribution Publique) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (télécom).

Adopté à l'unanimité

→ **Convention avec Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications – rue de Vitot**

Dans le cadre des travaux par le SIEGE dans la rue de Vitot en 2017, une convention avec ORANGE régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications doit être signée.

M. Francis BRONNAZ explique que soit la commune reste propriétaire du réseau, soit elle le redonne à Orange. Il est proposé de retenir cette 2^e proposition, comme toutes les fois où cette question est présentée au conseil municipal. Mme Christel BERNARD demande pourquoi ce ne serait pas un autre fournisseur qu'Orange. M. Francis BRONNAZ répond que le SIEGE fonctionne avec Orange. Pour Mme Christel BERNARD, Orange sera forcément gagnant car il pourra sous-louer le réseau à d'autres fournisseurs.

M. Francis DURAND donne l'exemple d'Eure Numérique qui déploie la fibre optique sur la commune: pour son réseau, Eure Numérique loue des gaines à Orange sur certains secteurs, et sur d'autres, des gaines d'Eure Numérique sont relouées à Orange.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-029 : CONVENTION AVEC ORANGE REGISSANT LA PROPRIETE ET LA GESTION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS : RUE DE VITOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné à des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédiés au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications.

La première option - dite A - revient à attribuer à la commune compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique. C'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT). Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.

La seconde option - dite B - revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique. Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées. La personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique. Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement. La personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec lesdits travaux.

Adopté à la majorité

1 ABSTENTION (Mme Christel BERNARD)

Concernant l'emprunt pour l'assainissement cité dans le rapport de la commission, M. Arnaud CHEUX précise que cela sera revu en commission Finances puis sera présenté au conseil de fin mars pour le vote des budgets.

Dans le cadre du second collègue, M. Francis BRONNAZ indique que les travaux pour le souterrain sous la déviation devraient démarrer dès le mois d'avril. Le permis d'aménager est en cours d'instruction.

→ **Programme de restauration et de gestion intégrée des mares sur le territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg**

M. Francis BRONNAZ présente une délibération qu'il propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance. Le dossier concerne la mare du Bocage qui rencontre des problèmes d'invasion par une plante invasive : le myriophylle du Brésil.

Les travaux programmés sur deux années se décomposent comme suit : pompe, récurage, nettoyage à la main, remise en eau, puis des opérations régulières de nettoyage à la main sur 2 ans.

Ces travaux sont financés à hauteur de 20% par le Département et 60% par l'agence de l'eau. Seuls les 20% restant seront à la charge de la commune, soit 5 645,59 € TTC.

M. Francis BRONNAZ indique que cette plante avait malheureusement été introduite avec l'avis d'une association environnementale.

Pour M. Hervé VANDERMEERSCH, cette plante est résistante à tout.

Mme Christel BERNARD demande ce qui se passera au bout des 2 ans.

M. Arnaud CHEUX répond que cette méthode a été validée par le bureau d'études, que le phasage est calibré. Certes, personne ne peut garantir que les mesures prises seront suffisantes.

Le financement offre à la commune l'opportunité d'essayer.

M. Edouard DETAILLE propose la pose d'une bâche, solution moins couteuse et probablement plus efficace.

M. Arnaud CHEUX répond que dans ce cas, il ne s'agira plus d'une mare mais d'un bassin.

M. Benjamin MAUGY témoigne que la mare d'Iville a été nettoyée par des bénévoles mais qu'un an après, la plante était revenue. M. Francis BRONNAZ admet que des essais ont également été faits sur la mare du Bocage.

M. Arnaud CHEUX précise que la mare du Bocage n'était pas prévue dans le programme du PAGIM à l'origine et pense qu'il serait dommage de ne pas en profiter.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-030 : RESTAURATION DE LA MARE DU BOCAGE SUR LE NEUBOURG DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE GESTION INTEGREE DES MARES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

La Communauté de Communes a été retenue par le Conseil Départemental dans le cadre d'un appel à projet "Restaurons nos mares dans l'Eure".

Le programme comprend 2 phases :

- Phase 1 : recensement, diagnostic et priorisation d'actions selon les enjeux (réalisée par un stagiaire en 2015)
- Phase 2 : maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux (en cours depuis 2016 par le bureau d'étude ALISE ENVIRONNEMENT)

Une mare communale du Neubourg a été retenue dans ce programme : il s'agit de la mare du bocage, localisée rue du Ressault. Les travaux envisagés sont principalement destinés à éradiquer la présence de la Myriophylle du Brésil, plante envahissante présente dans cette mare et de réaliser des travaux de restauration.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Nom mare	Mare Du Bocage
Commune	Le Neubourg
Total par mare (en euros HT)	27 790,00 €
Total par mare (en euros TTC)	33 348,00 €
Subventions (80% du HT)	
- 60% Agence de l'Eau Seine Normandie	
- 20% Conseil Départemental	22 232,00 €
FCTVA (16,404% du TTC)	5 470,41 €
Reste à charge de la commune	5 645,59 €

Il convient que la commune du Neubourg mandate la communauté de communes en lui déléguant la maîtrise d'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux. Une convention en définit les conditions financières et techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes du pays du Neubourg pour la réalisation des travaux.
- autorise le Président de la communauté de communes du pays du Neubourg à signer le marché de travaux avec l'entreprise ENVIRONNEMENT FORET, pour un montant de 27 790,00 € HT.
- autorise le Président de la communauté de communes du pays du Neubourg à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département les subventions les plus élevées possibles et à signer tout document s'y rapportant.
- s'engage à régler le reste à charge de la commune.

Adopté à la majorité

4 ABSTENTIONS (M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY et M. Edouard DETAILLE)

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER

Réunion du 08 février 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Gilles BARBIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Claude PASQUIER.

Excusés : Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

Assistait : M. Frédéric COTÉ.

→ **Chantier de couverture partielle du boulodrome**

La couverture de plusieurs terrains augmente sensiblement l'emprise au sol et nécessite de repenser localement les limites de l'espace dédié au boulodrome. A noter la complexité des réalisations à prévoir avec la présence de haies de fortes épaisseurs et la libération d'espaces supplémentaires pour le passage des bus dans la zone. Dans l'immédiat n'a été arrêtée que l'obligation d'intégrer dans le projet de fermeture qu'un portail « normalement fermé » et un tourniquet permettant l'accès permanent aux utilisateurs. La réception des travaux de couverture réalisés le 16 février permettra par la présence du plus grand nombre de peaufiner les limites physiques du projet de clôture, fermeture, accès restant à réaliser.

→ **Eclairage de la façade du cinéma « Le Viking »**

Par façade il faut entendre par ce projet l'ensemble de l'espace entre le « Saint Martin » et le cinéma dit cheminement et la façade du cinéma proprement dite. L'éclairage à réaliser doit de plus intégrer une réfection possible ultérieure de l'actuelle façade. S'agissant d'une réalisation externe des devis et par voie de conséquence plusieurs propositions de solutions sont en attente pour une inscription de l'investissement correspondant au budget 2017. Par ailleurs pour permettre la simultanéité d'une conférence et d'une projection une réflexion de redistribution totale de l'espace local n'est pas à exclure pour créer une seconde salle de cinéma et impacte ce projet d'éclairage à considérer dans ce cas que comme une étape dans un projet beaucoup plus lourd. A l'intérieur également de l'actuel « viking » un projet d'amélioration de l'éclairage est à l'étude visant à améliorer la polyvalence événementielle de cette salle : théâtre, cinéma, conférence, etc... L'objectif avoué étant de profiter au mieux des possibilités d'aides financières dans le cadre pour la région de l'année de la culture.

→ **Ateliers des services techniques municipaux**

L'atelier mécanique est désormais opérationnel. L'ensemble des travaux réalisés à ce jour représente une dépense de 56800€ dont plus de 21000€ investis dans un pont élévateur (décision de 2016), une installation de ventilation/désenfumage, l'isolation du local et la pose d'un faux plafond, la fourniture et pose d'une porte sectionnelle motorisée de grandes dimensions, la réfection complète de l'ensemble production et distribution de l'air comprimé et la mise en place d'une mezzanine pour augmenter les surfaces utiles.

En 2017 l'ex atelier mécanique sera redéployé en atelier électricité et local remisage de matériel à recevoir (notamment nacelle) et matériel de fêtes et cérémonies avec création de toilettes supplémentaires. Un espace sera aussi libéré pour créer un espace pour le remisage de véhicules et l'entretien du matériel espaces verts avec un accès indépendant. Le projet inclura un accès indépendant aussi pour l'espace menuiserie avec intégration d'une porte sectionnelle motorisée. Une enveloppe prévisionnelle de 80000€ étant nécessaire le projet sera présenté au budget 2017 sous forme d'investissement.

→ **Questions diverses**

- Sécurisation des écoles

L'application pratique des directives issues du plan Vigipirate oblige des contrôles d'accès à toutes les portes extérieures des établissements scolaires. Si pour l'école Françoise Dolto le problème est désormais résolu il faut noter qu'il en a coûté 11000€ à la commune pour un établissement simple. Pour les écoles Jean Moulin et Dupont de l'Eure l'établissement est considéré complexe car les bâtiments scolaires intègrent d'autres à usage de logements ou d'activités diverses avec multiplicité d'occupants et surtout d'horaires de fonctionnement différents. D'ores et déjà tous les portes et portails d'accès doivent passer du type normalement ouverts à normalement fermés avec contrôle d'ouverture et à la fois réglementation de celle-ci. Dans chaque cas une réunion préliminaire générale regroupant tous les utilisateurs est indispensable avant de modifier quoi que ce soit afin de déterminer une règle de fonctionnement acceptée par tous ce qui est loin d'être simple car l'obligation de respecter la législation s'impose à tous. Néanmoins les enseignements de l'école Françoise Dolto fournissent un avantage

reconnu satisfaisant et doivent être considérés pour éviter aussi à l'intérieur de la commune la multiplicité de solutions pour un même problème enclenchant des complexités de gestion et d'entretien pour les services techniques en matière de coûts notamment.

M. François BIDAULT précise que la fermeture totale et la pose d'un portail au boulodrome ne sont pas souhaitées par les boulistes. Ces derniers préféreraient la plantation d'une haie de charmilles pour les protéger du vent. Il est proposé de laisser le temps de la réflexion et de la pratique pour voir ce qui pourrait convenir, tout en permettant de sauvegarder le site d'intrusions à pied ou en deux roues. Un règlement intérieur devra être mis au point et appliqué. Il faudra veiller à ce que l'occupation de loisirs ne soit trop importante, au détriment des boulistes.

Mme Christel BERNARD et M. Edouard DETAILLE insistent pour que ce site reste accessible au public. M. Francis DAVOUST confirme qu'il faudrait laisser quelques terrains pour les "amateurs" et rappelle qu'il y a toujours les autres terrains de l'autre côté.

Mme Christel BERNARD fait part d'un problème de son dans la salle du Viking ; il n'est pas possible d'utiliser 2 micros en même temps : il est gênant de ne pas pouvoir faire fonctionner un micro sur la scène et un micro dans la salle lors d'échanges avec le public. Elle ajoute que les lumières seraient aussi à revoir.

M. François BIDAULT expose l'opportunité pour la commune d'avoir une deuxième salle de cinéma. Il a remarqué que ces dernières années, les villes importantes de l'Eure comme Les Andelys, Gisors, Louviers, Bernay et Pont-Audemer multiplient leurs salles. Les salles uniques passent de 2 à 3 salles et les cinémas de 2 et 3 salles se transforment en multiplex.

Il rappelle qu'il y a déjà eu 2 salles de cinéma au Neubourg, dans le temps.

Bien qu'ayant enregistré 42 000 entrées l'an dernier, le cinéma du Neubourg subit la concurrence des salles de Louviers, Bernay et Evreux. Cette idée de 2^e salle est une solution pour faire perdurer le cinéma au Neubourg.

Mme Isabelle VAUQUELIN trouve cette annonce prématurée. Cependant, elle confirme qu'une réflexion est en cours car le cinéma connaît des problèmes de programmation. Par exemple, un nombre de séances est imposé pour un film en sortie nationale. Il est important que le cinéma reste attractif en terme de programmation, tout en offrant une diversité culturelle avec des films arts et essais. M. Arnaud CHEUX indique que ce ne sont que les prémices de ce projet. M. François BIDAULT précise que ce ne serait pas une 2^e salle de 400 places. M. Francis DAVOUST indique que la réflexion lui paraît intéressante et encourage la municipalité dans ce sens.

Concernant la sécurisation des écoles, Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'une réunion de concertation est prévue dans chacune des écoles élémentaires.

➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

→ **Transport à la demande**

Mme Hélène LEROY explique que le service de transport à la demande, initié par la commune fin 2007, avait été transmis au cours de l'année 2012 au CCAS. Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas poursuivre le financement de cette prestation. Afin de ne pas interrompre ce service, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place et le financement par la commune du transport à la demande.

Elle rappelle que ce service est proposé aux personnes âgées de 65 ans et plus, ou handicapées, habitant la commune, et concerne uniquement des déplacements sur Le Neubourg.

L'organisation impose une inscription la veille avant midi auprès des services de la mairie.

Le coût du transport est fixé à 6 € le trajet (soit 12 € l'aller-retour) répartis entre l'utilisateur qui s'acquitte directement auprès du prestataire de 2 € le trajet par personne, les 4 € restant étant facturés à la commune.

Elle indique que l'article 7-11 de la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) prévoit que « l'exécution du service est assurée soit en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial, soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention à durée déterminée avec l'autorité organisatrice ».

La commune n'est pas en mesure d'exécuter directement ce service, il est donc nécessaire de passer une convention avec un transporteur inscrit au registre des entreprises de transport public routier de voyageurs. Le choix de l'entreprise doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Or, seule la société TAXI DU NEUBOURG a répondu favorablement suite à une consultation pour assurer ce service. Il s'agit de la société qui assurait déjà ce service.

M. Edouard DETAILLE demande le nombre d'utilisateurs de ce service. Mme Hélène LEROY répond qu'il est

beaucoup utilisé.

Mme Anita LE MERRER indique qu'un service de transport avait été mis en place par la communauté de communes. Mme Isabelle VAUQUELIN confirme qu'un véhicule de 9 places assurait un ramassage, pour venir le mercredi sur le marché par exemple.

Mme Anita LE MERRER pense que ce système fonctionne sur d'autres secteurs, à l'échelle communautaire. M. Arnaud CHEUX indique que beaucoup arrêtent le système de navette, pas rentable. Un service de taxi est plus souple.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-031 : TRANSPORT A LA DEMANDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'organiser et de financer, à compter du 1er mars 2017, un service de transport à la demande, dans les conditions précisées ci-dessus.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Mme Hélène LEROY informe que la délibération fixant les tarifs pour la sortie à Veules les Roses est reportée dans l'attente de recevoir le devis du transporteur.

Par contre, elle demande l'ajout d'une délibération afin de modifier les tarifs du séjour « Séniors en vacances » 2017.

→ Modification des tarifs pour Seniors en vacances 2017

Mme Hélène LEROY rappelle qu'au précédent conseil municipal les tarifs pour le séjour 2017 « Seniors en vacances » ont été votés.

Or depuis, elle a découvert que pour pouvoir bénéficier de l'aide de la CARSAT (92,50 € pour les seniors non imposables du régime général), le reste à charge des retraités du régime général ne doit pas dépasser 230 €. Avec un tarif fixé à 270 €, les personnes concernées ne pourraient pas bénéficier de cette réduction. Il est ainsi demandé de baisser le prix à 230 €. Dans un souci d'équité, il est proposé de réduire du même montant le tarif pour les personnes non imposables des autres régimes.

Mme Christel BERNARD demande qui payera la différence. Mme Hélène LEROY indique que cette somme sera supportée par la commune. M. Arnaud CHEUX précise que ce coût n'est pas conséquent pour le budget de la commune.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-032 : MODIFICATION DES TARIFS SENIORS EN VACANCES 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- modifie les tarifs pour le séjour 2017 de "Seniors en Vacances" comme suit :

	Tarifs par personne
Personnes non imposables du régime général	230 €
Personnes non imposables hors régime général	322,50 €

- les autres tarifs et les conditions contenues dans la délibération du 30 janvier 2017 sont maintenus.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

➤ CCAS

Lecture du rapport par Mme Hélène LEROY

Conseil d'Administration du 27 février 2017

Présents : Mme LEROY Hélène, Vice-présidente ; Mme DUPONT Evelyne, adjointe ; Mme LOPEZ Brigitte, conseillère municipale ; M. ONFRAY Didier, conseiller municipal
Mme LECHEVALIER Marie-Thérèse, Mme MAILLARD Elisabeth, Mme EUDELIN Albane et M. BERTIN Jean-Marie
Mmes LAMOURI et ROYER, assistantes sociales
Mme DEMARCONNAY Christelle, secrétaire

Absents excusés : Mme CHEVALIER Marie-Noëlle, Présidente ; Mme DEGLOS Christelle, Mme BERNARD Christel, Mme MONNIER Suzette et Mme LEROY Sandrine.

Ordre du jour :

- Enquête satisfaction des colis de Noël 2016

- Dossiers en cours
- Questions diverses

Mme LEROY Hélène, ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration du 23 janvier 2017. Pas d'observation.

I – ENQUETE SATISFACTION DES COLIS DE NOEL 2016 :

Cette année nous avons reçu 110 réponses contre 137 l'an passé.

Tous les retours sont très positifs. Les Neubourgeois apprécient :

- la qualité des produits
- l'origine normande des produits
- les achats en circuits courts

Ils remercient, la municipalité et le CCAS de penser aux anciens. Les gourmands ont apprécié la diversité et les gourmets ont remarqué la qualité des produits.

Quasiment 100 % souhaitent que l'on ne change pas de région et que l'action continue.

II – DOSSIERS EN COURS :

- Deux dossiers pour des impayés d'électricité pour un montant total de 296.59 €
- Quatre dossiers pour des impayés de loyer pour un montant total de 908.47 €
- Un dossier pour une aide à l'achat d'un fauteuil roulant d'un montant de 200 €

Ce dernier dossier peut paraître dérisoire par rapport à l'achat d'un fauteuil roulant, mais cette aide de 200 € demandée, va permettre d'ouvrir un dossier d'aide auprès de la MDPH qui soldera la facture.

Coût total des aides : MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS ET SIX CENTIMES

III – QUESTIONS DIVERSES :

- Nous avons reçu une information du Conseil Départemental qui a attribué à un Neubourgeois, une aide de 200 € pour un impayé d'électricité, dans sa dernière séance.
- Une demande de mise à disposition de la salle commune de la résidence Turmel, par l'association KDANCE est présentée. L'association recherche un local, suite à la suppression de la salle de l'hôpital. Cette mise à disposition, pour une durée déterminée, se ferait le vendredi de 17 h 00 à 20 h 30, sans la possibilité d'utiliser le parking et avec une période d'essai d'un mois. Adoptée à l'unanimité.

Prochain conseil d'administration le Lundi 27 mars 2017 à 18h00.

➤ COMMISSION COMMUNICATION-ANIMATIONS

Lecture du rapport par MME Brigitte LOPEZ

Réunion du 21 février 2017

Présents : Mme Evelyne DUPONT, Mme Brigitte LOPEZ, M. Francis DURAND.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, M. Gilles BARBIER.

Assistaient : Mme Laurine DOUBET et Mme Justine VERHEULE.

ANIMATIONS

→ Spectacles pyrotechniques musicaux

Les dates à retenir :

- **24 juin** fête St Paul sous le thème « Klassick Délirium » (grandes œuvres de musique classique revisitées en version rock-symphonique)
- **13 juillet** sous le thème « Party 80 » (extraits des plus grands tubes qui ont marqué les années 80) avec intégration de feux d'artifice « Bleu Blanc Rouge »
- **16 décembre** sous le thème « L'esprit de Noël » avec les traditionnels chants de Noël

→ Animations des 13 et 14 juillet

- **Les estivales :** rendez-vous le 02 mars avec le prestataire pour le choix des différentes structures gonflables.

- **Retraite aux flambeaux**

La retraite aux flambeaux remportant chaque année un vif succès, il nous faut trouver une animation musicale plus adaptée. Nous sommes en cours de recherche d'une fanfare.

→ Repas des aînés

Cette année le repas offert par la municipalité aux Neubourgeois de 62 ans et plus se tiendra le 21 mai

2017. Le choix de la décoration de table s'est porté sur les couleurs vert amande et blanc ; les compositions florales seront assurées par les agents des espaces verts.
L'animation musicale reste la même que l'an passé.

→ **Proposition d'animation par AEROLIVE**

C'est un festival itinérant en Normandie, avec des groupes issus de la scène régionale des musiques actuelles, produite par le TFT Label basé à l'Aigle, en partenariat avec le Tunnel de Caen. Chaque concert est livré « clé en mains » aux organisateurs (plateau musical d'artistes régionaux-installation technique complète avec scène couverte-équipes techniques qualifiées-gestion administrative) et offre la possibilité de faire participer des groupes locaux.

La commission étudie ce projet pour 2018, dans l'optique d'installer cette scène sur la place Dupont de l'Eure.

COMMUNICATION

→ **Guide des manifestations** : « Rendez-vous du Neubourg printemps-été » sera présenté sous la forme accordéon, plus pratique, plus petit, plus maniable, il est en cours de réalisation pour une distribution début avril.

→ **60 ans du cinéma**

Réalisation en interne du logo pour les 60 ans du cinéma, d'une plaquette spécifique à cet événement et par prestataire de porte-clés qui seront distribués à partir du 1^{er} juin jour anniversaire.

→ **Tour de Normandie cycliste du 23 mars**

- Conception des flyers reprenant les différents arrêtés de stationnement et de circulation. Imprimés au nombre de 2000 par un prestataire, ils seront distribués chez les commerçants et dans toutes les boîtes aux lettres.

- Conception en interne et réalisation par un prestataire des 8 grands panneaux du même type que ceux du FCA

→ **Séance cinéma retraités**

- le 12 décembre 2016 : Demain Tout Commence : 277 entrées

- le 16 janvier 2017 : Dalida : 207 entrées

- le 06 février : Raid Dingue : 390 entrées

- Prochaine séance le 06 mars : Il a Déjà Tes Yeux

→ **Réflexion sur :**

- la mise en œuvre d'un nouveau site internet, l'actuel devenant obsolète.

- l'acquisition d'un traceur qui permettrait d'imprimer les affiches directement en format A1.

Mme Evelyne DUPONT apporte des précisions sur le projet Aérolive. Elle explique qu'il s'agit d'un spectacle « clé en main ». Les délais étaient trop courts pour une organisation sur 2017. La commission préfère étudier avant et voir ce projet mis en place dans d'autres communes avant de le proposer sur Le Neubourg.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

→ **Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe au 1er juin 2017**

Au 1^{er} juin 2017, un adjoint administratif principal de 2e classe sera recruté pour assurer des missions polyvalentes d'accueil et d'urbanisme. M. Arnaud CHEUX explique que cette création de poste sera compensée par une suppression qui interviendra d'ici la fin de l'année. Un nouvel agent arrivera en juin, pour permettre une période de tuilage avant le départ en retraite prévu au 1^{er} septembre d'un agent en poste à l'urbanisme.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-033 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE AU 1ER JUIN 2017

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise la création au 1^{er} juin 2017 d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.
- décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADE	Création	Quotité horaire
Adjoint administratif principal de 2e classe	+ 1	35/35e
Ancien effectif	0	
Nouvel effectif	1	

- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Adopté à l'unanimité

M. Edouard DETAILLE et d'autres conseillers s'étonnent que l'office de tourisme ne soit pas ouvert le dimanche.

Mme Christel BERNARD demande ce qu'il en est de l'ouverture de la mairie le samedi matin. Madame le Maire répond qu'avec la nouvelle organisation imposée pour les cartes d'identité, une ouverture supplémentaire n'est pas envisageable. Mme Isabelle VAUQUELIN et M. Arnaud CHEUX confirment que cette nouvelle tâche représente une ampleur considérable. Madame le Maire précise que la préfecture se laisse une période d'essai de 6 mois pour mesurer l'ampleur et adapter la situation. M. Francis DURAND indique qu'on passe de 675 communes à seulement 24 dans le département qui peuvent délivrer les cartes d'identités.

M. Arnaud CHEUX ajoute que ce transfert de charge incombe aux communes avec une compensation financière ridicule de 3 000 €. De plus, ce transfert n'est pas justifié car ne satisfait pas les petites communes. Mme Stéphanie MONSÉRÉ témoigne que les dossiers de cartes d'identité permettaient aux petites communes de garder un lien avec leurs administrés.

M. Didier ONFRAY demande pourquoi ce transfert ne se fait pas vers les communautés de communes. M. Arnaud CHEUX explique que les intercommunalités ne sont pas compétentes en la matière ; seuls les maires sont officiers d'état civil.

M. Francis DURAND ajoute que l'établissement des dossiers prendra plus de temps, et le délai pour obtenir sa carte sera plus long. Mme Isabelle VAUQUELIN confirme que jusqu'à aujourd'hui, les agents n'ont eu que des gens mécontents qui se sont renseignés et ont voulu prendre rendez-vous. Madame le Maire pense également aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Mme Christel BERNARD en conclut donc que la mairie n'est pas assez ouverte. Mme Stéphanie MONSÉRÉ explique que pour changer leur carte d'identité, les personnes peuvent faire les démarches 6 mois avant et 6 mois après la date de validité, ce qui laisse donc 1 an pour s'organiser pour aller en mairie.

Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'un comparatif avec d'autres communes a été dressé : beaucoup ne sont pas ouvertes et certaines, qui l'étaient, ont arrêté dernièrement. Mme Christel BERNARD insiste sur le fait que la mairie est un service public. M. Arnaud CHEUX répond que la commune n'est pas prête à assurer ce service compte-tenu du ratio des dépenses de personnel. Mme Isabelle VAUQUELIN insiste sur la difficulté d'assurer un service complet le samedi matin. Pour M. Arnaud CHEUX, cela imposerait de refermer une demi-journée dans la semaine. Les agents devraient faire le trajet domicile-travail pour se rendre sur Le Neubourg 6 jours par semaine au lieu de 5.

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle qu'elle avait dit lors d'un précédent conseil que le sujet serait évoqué en comité technique avec les représentants du personnel, ce qui a été fait. Le sujet n'est pas clos, dans l'attente de mesures pour les cartes d'identités.

M. Edouard DETAILLE suggère d'essayer. Madame le Maire pense que cela ne rendrait pas service forcément à des Neubourgeois. Mme Christel BERNARD indique que ces personnes, une fois sur Le Neubourg, pourraient faire leurs courses sur la commune.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

→ **Répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg**

M. Arnaud CHEUX explique que l'organisation d'élections municipales à Epégard suite au décès du Maire, M. Jean-François Guérout, survenu le 27 décembre dernier remet en question la répartition entre les 34 communes du nombre de sièges au conseil communautaire.

Cette répartition s'établissait jusqu'ici, dans le cadre d'un accord local, défini comme suit :

- 7 délégués pour Le Neubourg,
- 1 délégué pour chacune des 33 communes (+ 1 délégué suppléant).

Pour pouvoir s'appliquer, un nouvel accord local doit être approuvé par la majorité des conseils municipaux

des communes membres avant le 27 février 2017. La répartition suivante est proposée pour respecter au mieux une certaine forme d'équilibre :

-10 délégués pour Le Neubourg,

-1 délégué pour chacune des 33 communes (+ 1 délégué suppléant).

A défaut de cet accord, le droit commun s'appliquerait, attribuant 11 délégués pour Le Neubourg, et 2 délégués pour les communes suivantes : Sainte Colombe la Commanderie, Hondouville et Saint-Aubin d'Ecrosville. Mme Christel BERNARD trouve que cet accord est dommage pour ces communes qui auraient pu obtenir 2 sièges. Madame Le Maire indique que ce choix avait déjà été fait par les communes concernées lors du précédent accord.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-034 : REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

VU L'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe de nouvelles règles de représentativité des communes au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des II à VI dudit l'article, soit 47 pour la Communauté de communes du Pays du Neubourg,

CONSIDÉRANT que des élections complémentaires sont organisées dans la commune d'Epéard en raison du décès de Monsieur Guérout, maire et qu'en conséquence, il convient que les conseils municipaux des communes membres se prononcent à nouveau sur l'accord local

Considérant que la commune de Le Neubourg est membre de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 27 février 2017, et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne pouvant excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV ; la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'accord local, les communes membres peuvent réduire le nombre total de sièges puisque la loi fixe un maximum sans minimum. Cette répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune,

CONSIDÉRANT l'accord local intervenu en 2013 par délibérations concordantes des communes membres et du conseil communautaire, et la volonté de rester dans une répartition des sièges s'en rapprochant le plus possible ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le nombre et la répartition suivante :

Communes	Population municipale 2013	Nbre délégués
Le Neubourg	4098	10
Hondouville	801	1
Sainte Colombe la Commanderie	808	1
Saint Aubin d'Ecrosville	688	1
Canappeville	661	1
Brosville	631	1
Quittebeuf	634	1
Crosville-la-Vieille	581	1
Emanville	594	1
Epéard	560	1
Epreville-Près-le-Neubourg	491	1
Vitot	493	1
Iville	467	1
Cesseville	471	1
Crestot	422	1
Tournedos-Bois-Hubert	453	1
Marbeuf	434	1
Ecquetot	394	1
Bacquepuis	324	1
Venon	377	1
Le Tremblay-Omonville	334	1
Graveron-Semerville	294	1
Bérengeville-la-Campagne	309	1
Villez-sur-le-Neubourg	278	1
Bernienville	276	1
Criquebeuf-la-Campagne	288	1
Hectomare	227	1
Daubeuf-la-Campagne	232	1
Houetteville	205	1
Le Tilleul-Lambert	242	1

Communes	Population municipale 2013	Nbre délégués
Feuguerolles	180	1
Villettes	181	1
Le Troncq	175	1
Ecauville	114	1
TOTAL	17 897	43

Adopté à l'unanimité

→ **Election de 3 conseillers communautaires supplémentaires**

Madame le Maire explique qu'avec cette nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire, Le Neubourg passe de 7 à 10 conseillers communautaires.

Les 7 élus qui étaient déjà conseillers communautaires conservent leur mandat.

Les 3 conseillers communautaires supplémentaires doivent être élus dans le cadre d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Quatre listes sont proposées :

- *M. Francis DAVOUST – Mme Anita LE MERRER – M. Didier ONFRAY*
- *Mme Christel BERNARD*
- *M. Jean Baptiste MARCHAND*
- *M. Edouard DETAILLE*

L'élection a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote :

- *M. Francis DAVOUST – Mme Anita LE MERRER – M. Didier ONFRAY : 21 voix*
- *Mme Christel BERNARD : 3 voix*
- *M. Jean Baptiste MARCHAND : 2 voix*
- *M. Edouard DETAILLE : 1 voix*

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-035 : ELECTION DE 3 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEMENTAIRES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les listes présentées :

- M. Francis DAVOUST – Mme Anita LE MERRER – M. Didier ONFRAY
- Mme Christel BERNARD
- M. Jean Baptiste MARCHAND
- M. Edouard DETAILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

Résultat du vote :

- M. Francis DAVOUST – Mme Anita LE MERRER – M. Didier ONFRAY : 21 voix
- Mme Christel BERNARD : 3 voix
- M. Jean Baptiste MARCHAND : 2 voix
- M. Edouard DETAILLE : 1 voix

- a désigné les 3 délégués communautaires supplémentaires suivants : **M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER et M. Didier ONFRAY.**

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ *M. Benjamin MAUGY rappelle qu'il avait demandé la mise en double sens de la rue des 40 acres mais indique que les riverains n'y sont pas unanimement favorables. Madame le Maire confirme avoir reçu ce jour une lettre de riverains étant contre cette demande. Madame le Maire propose de réunir les riverains pour échanger sur le sujet.*

→ *Mme Christel BERNARD demande si des réunions d'informations sont prévues pour 2017, puisqu'il n'y en a pas eu en 2016. Madame le Maire répond positivement.*

→ *M. Edouard DETAILLE a appris que le raccordement au tout-à-l'égout serait moins cher sur Crosville la Vieille que sur Le Neubourg et se demande pourquoi. M. Francis BRONNAZ indique que cette somme de 3 600 € pour le raccordement a été fixée en 2008. M. Didier ONFRAY explique que les taxes payées au m³ sont de 17 centimes sur Le Neubourg, contre 54 centimes sur Crosville. La taxe est payée au moment de la construction (comme sur Le Neubourg) ou plus tard en consommation (ce qui est le cas pour Crosville).*

→ M. Claude PASQUIER s'étonne que le dernier magasin de lunettes installé en centre-ville, à savoir Kryss, ne réponde pas aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, puisqu'il y a une marche à l'entrée.

→ M. Francis DURAND explique qu'une modification et une révision du PLU sont nécessaires. Selon les dires de la DDTM, le PLU a été mal fait en 2012 et ne répond plus aux nouvelles normes environnementales : il n'est pas "grenellisé". La procédure de révision nécessite un délai de 2 ans.

Dans l'entrefaite, une modification (6 mois de procédure) permettrait d'adapter le règlement de la parcelle destinée à accueillir le centre de secours. Cette démarche prendrait la forme d'une déclaration de projet. La DDTM conseille de délibérer avant le 27 mars, au cas où la décision de non-transfert au PLUi ne serait pas validée. Pour cette raison, un conseil supplémentaire pourrait être programmé. Les 2 délibérations pour autoriser les ventes à FEI et LFE pourraient aussi être mises à l'ordre du jour de cette réunion, si l'avis des Domaines arrive en mairie à temps. M. Arnaud CHEUX indique que les conseillers recevront une convocation dans les délais réglementaires si ce conseil supplémentaire est fixé.

Madame le Maire conclut en indiquant que dans tous les cas, le conseil se réunira le 27 mars pour le vote des budgets et l'attribution des subventions.

Prochain conseil : Lundi 27 mars 2017

Fin de séance : 23h10

Délibérations du 27 février 2017

DCM-2017-015 : ADMISSION EN NON VALEURS POUR UN MONTANT TOTAL DE 33,35 € SUR L'EXERCICE 2016

DCM-2017-016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GARE – EXERCICE 2017

DCM-2017-017 : RECOURS A UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 010 191 € AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE POUR LE BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »

DCM-2017-018 : REALISATION D'UN PRET-RELAIS D'UN MONTANT DE 632 222 € POUR LE BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE » AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE EN ATTENTE DES VENTES DE TERRAINS DANS LE QUARTIER DE LA GARE

DCM-2017-019 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

DCM-2017-020 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2017 POUR L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS « LES P'TITS LOUPS »

DCM-2017-021 : TARIFS POUR LA PIECE DE THEATRE « J'Y SUIS, J'Y RESTE » DU 11 MAI 2017

DCM-2017-022 : BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA CLASSE DE MER 2017 « SPORT DU VENT » DE L'ECOLE JEAN MOULIN

DCM-2017-023 : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES TAP - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

DCM-2017-024 : APPROBATION DU CRAC 2015 ET REPRISE DE LA ZAC DE LA GARE PAR LA COMMUNE (AVEC AVIS DES DOMAINES)

DCM-2017-025 : CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DE LA ZAC DE LA GARE

DCM-2017-026 : CESSION DE LA PARCELLE AM 400

DCM-2017-027 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AK 207

DCM-2017-028 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SIEGE : TRAVAUX 2017, RUE DE VITOT

DCM-2017-029 : CONVENTION AVEC ORANGE REGISSANT LA PROPRIETE ET LA GESTION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS : RUE DE VITOT

DCM-2017-030 : RESTAURATION DE LA MARE DU BOCAGE SUR LE NEUBOURG DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE GESTION INTEGREE DES MARES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

DCM-2017-031 : TRANSPORT A LA DEMANDE

DCM-2017-032 : MODIFICATION DES TARIFS SENIORS EN VACANCES 2017

DCM-2017-033 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE AU 1ER JUIN 2017

DCM-2017-034 : REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

DCM-2017-035 : ELECTION DE 3 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEMENTAIRES